

« en la compagnie de tous les saints. Amen. » (1)

Le généreux et pieux chanoine consacra à cette œuvre les dernières années de sa vie et il eut avant de mourir la consolation de voir son entreprise achevée. Il voulut reposer au milieu même de ce chœur qu'il avait érigé et où il avait préparé son tombeau ; il y fut inhumé le lendemain de sa mort, le 18 avril 1644, jour de Saint-Jubin (2).

Son testament, fait environ un an auparavant (3), léguait au monastère la somme de 600 livres, le don fut acquitté par son frère et héritier, Pierre de Fenoyl, seigneur de Serezin, qui était aussi juge des terres du chapitre de Saint-Just.

Comme il l'avait demandé, la reconnaissance des religieux envers leur bienfaiteur se manifesta particulièrement par de nombreuses et incessantes prières. Après le service de ses funérailles, cent messes furent dites immédiatement et, pendant toute l'année qui suivit, une fut célébrée chaque jour. On établit également un « anniversaire solennel à pareil jour que celui du décès, avec les proses, suffrages et oraisons accoutumées sur son tombeau pour le salut de son âme » (4). Gardé par la piété et la gratitude, le souvenir de Maurice de Fenoyl se perpétuait au couvent des Minimes. De leurs stalles, où ils venaient prier, les moines pouvaient apercevoir la large pierre noire, sous laquelle reposaient ses dépouilles et se rappeler que c'était sa charité qui avait élevé ce temple magnifique.

(1) Arch. départ. H 363 — Fonds des Minimes — *Inventaire de 1632*. p. 124.

(2) Arch. départ. H 363, — Fonds des Minimes.

(3) Le 24 Juillet 1540, reçu Dufournel notaire.

(4) Au chapitre général de l'ordre tenu à Marseille, en 1635, Maurice de Fenoyl fut solennellement inscrit au nombre des